

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) no 702/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Numéro de l'aide

SA.41769 (2015/XA)

État membre

France

Région

DROME

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)

Régime d'aides destiné à prendre en charge une partie des frais d'échanges et de cessions d'immeubles ruraux agricoles et forestiers

Base juridique

Articles L. 1511-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Budget

Budget global: EUR 0,09 (millions)

Budget annuel: EUR 0,015 (millions)

Intensité

100 %

Durée

06.08.2015 - 31.12.2020

Objectif

Aides au remembrement (article 15), Aides au remembrement forestier (article 43)

Secteurs économiques

AGRICULTURE; SYLVICULTURE ET PÊCHE, Sylviculture et exploitation forestière

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi

Départements de la Drôme et de l'Ardèche

Hôtel du département, 26 Avenue du Président Herriot, 26026 VALENCE Cedex 9

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.ladrome.fr/sites/default/files/documents/agriculture/20150428_regime_cessions_dimmeubles_ruraux_et_forestiers_.pdf

Autres informations

-